

EDITO

LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE



Une démarche de prévention durable des risques professionnels dans le mareyage a débuté en 2006, sous la dynamique d'employeurs soucieux de comprendre et de maîtriser l'émergence des Troubles Musculo-squelettiques. Cette initiative a été relayée par le Syndicat Général des Mareyeurs de Boulogne-sur-Mer et coordonnée par le pôle de compétitivité AQUIMER.

Le conseil régional du Nord - Pas de Calais, le service de Santé au Travail (ASTIL62) et le GRSP ont financé le projet. Le MEDEF Côte d'Opale a soutenu cette étude au regard de l'importance socio-économique de la filière halieutique pour le littoral.

Ce guide a nécessité la participation coordonnée des différents acteurs s'occupant de la prévention des risques professionnels (ARACT, ASTIL62, CFPM, CRAM, DDTEFP, SISE) en s'appuyant sur la pluridisciplinarité.

SIGLES

ARACT - Agence d'amélioration des conditions de travail
ASTIL62 - Association Santé Travail Interentreprises Littoral 62
CFPM - Centre de Formation Des Produits de la Mer
CRAM - Caisse Régionale d'Assurance Maladie
DDTEFP - Direction Départementale du Travail et de la Formation Professionnelle
GRSP - Groupement Régional de Santé Publique
ISTNF - Institut de Santé au Travail du Nord de la France (cité page 39)
MEDEF - Mouvement des Entreprises de France
SISE - Société d'Ingénierie Sociale d'Entreprises

SON



SOMMAIRE

Cliquez directement
 sur le sommaire

- Introduction **7**
 - Les troubles musculo-squelettiques, c'est quoi ?
 - Les conséquences des troubles musculo-squelettiques
- Les facteurs de risque dans les différentes activités de la marée **11**
- Les conseils de prévention **21**
 - I - Actions organisationnelles
 - II - Actions techniques
 - III - La formation
- Conclusion **37**
- Vos interlocuteurs directs **38**
- Vos références documentaires **40**
- Remerciements **42**





Introduction



L'étude des dossiers médicaux de Santé au Travail a permis la mise en évidence de l'implication des conditions de travail passées dans l'émergence actuelle des TMS.

C'est pourquoi les actions de prévention d'aujourd'hui limiteront les TMS de demain.

Cette étude transversale a abouti à la rédaction d'un guide destiné aux employeurs et à la création d'un logiciel d'autoformation pour les salariés.

Le guide de prévention apportera aux employeurs de la filière halieutique des connaissances sur les TMS (définition et enjeux), les facteurs de risque repérés dans leur activité professionnelle, les moyens de prévention existants et les interlocuteurs qui peuvent les conseiller dans la mise en place des actions de prévention.

Le logiciel d'autoformation pour les salariés s'inscrit dans l'optique où il est primordial que le salarié devienne son propre acteur de prévention.



Les troubles musculo-squelettiques c'est quoi ?

Les TMS recouvrent un large éventail de pathologies touchant les tissus mous à la périphérie des articulations. Les TMS affectent principalement les muscles, les tendons et les nerfs en fonction de la posture adoptée, du geste effectué, de l'effort réalisé.

Ils résultent d'un déséquilibre entre les capacités fonctionnelles des personnes et les sollicitations qui apparaissent dans la vie domestique, la vie au travail et la vie de loisir, sans possibilité de récupération suffisante.

Les affections se manifestent par des douleurs et une gêne dans les mouvements pouvant entraîner un handicap sérieux dans la vie professionnelle et dans la vie privée.

Pour le régime général de l'assurance maladie, les TMS reconnus en maladies professionnelles indemnisables se répartissent en 5 tableaux (57, 69, 79, 97, 98) et sont localisés au niveau des genoux, poignets, coudes, épaules et dos.

En 2008, 140 maladies professionnelles ont été indemnisées sur Boulogne dont 96,4% sont des TMS, contre un taux de 75% au niveau national. Alors que le secteur de Boulogne ne représente que 3,6% des effectifs de la Région, on y retrouve 6,85% des maladies professionnelles*.

*Source : Atlas régional Nord - Pas de Calais 2008, CRAM Nord-Picardie



Les conséquences des troubles musculo-squelettiques

Les accidents du travail et maladies professionnelles ont pour effet d'élever le montant des cotisations AT/MP des entreprises et de la filière halieutique.

Outre le coût direct de la réparation de la maladie professionnelle et l'impact sur le taux de cotisation de l'entreprise, il faut tenir compte du coût indirect, beaucoup plus important, lié aux difficultés de reclassement des salariés atteints de TMS, et aux charges induites par le remplacement des salariés absents...

“ Le régime de prévoyance est impacté par les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cela a entraîné une augmentation des cotisations et une diminution des prestations. ”

A. Chrzan, Syndicat Général des Mareyeurs



Les facteurs de risques



Même s'il convient de tenir compte des caractéristiques individuelles des salariés (âge, état de santé, hygiène de vie...), les TMS résultent principalement d'une combinaison de plusieurs facteurs de risque :

- Les facteurs biomécaniques (répétitivité des gestes, efforts excessifs, postures et angles articulaires extrêmes) aggravés par l'exposition au froid ou aux vibrations.
- Les facteurs psychosociaux (la façon dont le travail est perçu par les salariés) peuvent aussi jouer un rôle aggravant dans l'apparition des pathologies.

Toute activité physique se déroule dans un équilibre plus ou moins stable, plus ou moins satisfaisant entre préservation de la santé et efficacité productive.

ETAT DES LIEUX

L'étude des dossiers médicaux des salariés ayant des TMS a permis d'identifier certains facteurs de risques des TMS au sein de la filière halieutique de Boulogne/Mer.

FACTEURS DE RISQUE DES TMS	FORCE DE LA RELATION
Age > 45 ans	+++
Port de charges > 20 kg	+++
Gestes répétitifs	+++
Activités physiques extraprofessionnelles (bricolage, bois, espaces verts...)	+++
Volume horaire journalier travaillé	++
Froid	+
Mode de rémunération du fileteur (aux pièces versus au fixe)	+
Activités sportives	-

Entre 2006 et 2009, les renseignements médicaux suivants ont été obtenus lors des visites médicales chez 560 salariés différents issus des entreprises de la filière halieutique de Boulogne/mer.

RÉGION ANATOMIQUE	POURCENTAGE DES SALARIÉS EXPRIMANT RÉGULIÈREMENT DES SYMPTÔMES
Colonne vertébrale dorsolombaire	42.5 %
Cou / épaules	26.4 %
Coudes / mains	12 %

Les facteurs de risque

ETAT DES LIEUX

Près de la moitié des salariés interrogés sont intéressés par leur travail. 1 salarié sur 5 déclare une bonne ambiance dans son entreprise. Ce sont le port de charges, le froid et l'humidité qui sont identifiés comme les nuisances les plus pénibles.

Quelles sont les nuisances que vous trouvez les plus pénibles ?

RÉPONSES	FRÉQUENCE
Port de charges	49 %
Froid / humidité	30 %
Position debout prolongée	10 %
Horaires de travail	10 %

Le travail que vous exercez vous intéresse t-il ?

RÉPONSES	FRÉQUENCE
Oui	45 %
Non	35 %
Sans opinion	20 %
Total	100 %

Comment jugez-vous l'ambiance de travail ?

RÉPONSES	FRÉQUENCE
Bonne	22 %
Moyenne	50 %
Mauvaise	28 %
Total	100 %

ETAT DES LIEUX

Les métiers de la marée semblent présenter des facteurs de risques différents comme le suggère la prédisposition anatomique des TMS.

PRÉDISPOSITION ANATOMIQUE DES TMS	FILETEUR	OUVRIER DE MARÉE*	OUVRIER DE SALAISON
Cervico-brachiale	+	+	++
Epaule	++	+++	++
Coude	+++	+	+
Main / Poignet	+++	+	+
Dos	+++	+++	+

* dont préparateur de commandes et agent de quai



Les facteurs de risque

LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

Les métiers de la marée comportent souvent des exigences physiques pour le dos et les membres supérieurs.

Exemples de sollicitation excessive du dos et des membres supérieurs dans les activités d'approvisionnement des lignes, de préparations des commandes et de palettisation.



Approvisionnement des lignes



Le dépôt d'une charge de 30 kg, seul, sur une table de hauteur importante.

Le versement des poissons sur les tables de filetage



La prise ou le dépôt de charge sur palette

Port de sacs de plus de 30 kg, au niveau du sol





Exemples de sollicitation excessive du dos et des membres supérieurs dans les activités du travail du poisson



▲ Le pelage manuel



▲ L'écorchage



La hauteur de table non adaptée à la taille des ouvriers génère des efforts supplémentaires au niveau du dos.





Les facteurs de risque

LA PRÉVENTION DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

Exemples de sollicitation excessive du dos et des membres supérieurs dans les activités de conditionnement et de glaçage.



Le ramassage de la glace



L'agrafage, le bras droit hypersollicité en lien avec la hauteur de la pile et le poids de l'agrafeuse



Un poste de travail mal conçu ergonomiquement





Le manque d'organisation peut générer des contraintes posturales, des efforts supplémentaires et des prises de risque.

Exemples de sollicitation excessive du dos et des membres supérieurs dans les activités annexes



▲ Le ramassage de la glace tombée au sol



▲ La prise des caisses stockées en hauteur



▲ Le sol glissant, encombré



◀ L'approvisionnement des lignes

Les ambiances physiques

- * **L'ambiance thermique** majore le risque de TMS tout comme l'humidité : des températures trop basses ($<4^{\circ}$) sont délétères pour l'état de santé du salarié, tout comme une **humidité** $>80\%$.

Les mains insuffisamment protégées ►



- * **La vitesse de l'air** est trop élevée avec certaines ventilations et majore la sensation de froid.
- * **La station debout prolongée** provoque une fatigue supplémentaire.



- * Les critères de précision et de rapidité imposent une vigilance et un **éclairage adapté**.
- * **Les nuisances sonores** provoquées par certaines machines spécifiques (étêteuse, peleuse, mécanismes d'entraînement...), ou certaines activités (chute de caisses ou palettes) sont à prendre en compte.



Les conseils de prévention



Les aménagements de poste de travail doivent être pensés dès la conception des situations de travail, dès l'achat de matériel : Il est plus facile et moins coûteux d'intégrer l'ergonomie en amont !

Les aménagements mis en place par les employeurs des entreprises de la marée sont le résultat de compromis des contraintes techniques inhérentes à l'activité et aux bâtiments (manque de place, milieu humide et froid).

L'aide technique, quels que soient son coût et sa performance, est rarement utilisée par les salariés s'ils n'ont pas participé aux réflexions ayant abouti à son achat (résistance au changement liée aux habitudes de travail). Ce pourquoi les choix en matière d'aménagements techniques ou organisationnels doivent être testés auprès des salariés.

D'un point de vue « ergonomie », on se préoccupera :

- d'améliorer le dimensionnement du poste de travail (hauteur de coupe...),
- de favoriser le travail assis quand cela est possible,
- de mettre en place des aides techniques qui peuvent limiter la fréquence et l'intensité des manutentions manuelles telles que les transbacs, les palans, les tapis roulants, les transpalettes électriques, les convoyeurs à rouleaux .
- de diminuer l'encombrement en augmentant la surface des ateliers et/ou du stockage en zone réfrigérée...

3 TYPES D'ACTIONS DE PRÉVENTION À MENER :

ORGANISATIONNELLES

TECHNIQUES

HUMAINES

Quelques exemples d'actions possibles pour réduire les risques de TMS :

- ✓ Réduire les manutentions manuelles et les postures contraignantes
- ✓ Réduire les efforts au niveau des membres supérieurs pour fileter
- ✓ Améliorer les ambiances physiques de travail
- ✓ Organiser le travail
- ✓ Maintenir une bonne ambiance de travail
- ✓ Promouvoir la formation

1 - ACTIONS ORGANISATIONNELLES

Gérer le moment et la durée des pauses : plusieurs pauses courtes améliorent la récupération de l'organisme et augmentent la productivité journalière,

Savoir aménager son poste de travail : mettre les caisses à bonne hauteur, éviter l'encombrement au poste de travail, rapprocher les produits utilisés fréquemment au poste et de ce fait réduire les déplacements inutiles, le risque de chute, les risques de douleurs au niveau du dos et des membres supérieurs,

Favoriser l'alternance des tâches : diversifier les types de poissons à valoriser sur la journée, alterner les activités d'écorchage, de filetage, voire de conditionnement ... pour alterner les postures de travail (variation des articulations sollicitées),

Permettre au salarié de travailler dans de bonnes conditions : aiguiser et affuter les couteaux régulièrement, ranger et nettoyer le poste de travail.

Les conseils de prévention



LA PRÉVENTION DES
TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES
DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE

Quelques exemples d'actions possibles pour réduire les risques de TMS :

✓ Rapprocher les distances de port de charges manuel :

- Positionner les palettes près du poste de travail
- Utiliser des dessertes



- × Respecter le flux du process :
 - Eviter les prises et reprises de charges.
 - Eviter de poser les charges directement au sol : les poser sur une table ou desserte à hauteur.

✓ Favoriser le travail en binôme



- × Favoriser l'entraide
 - Favoriser le port des caisses lourdes à deux si l'aide mécanique n'est pas utilisable.



- × Favoriser le travail en vis-à-vis :
 - Favoriser un bon climat relationnel entre les salariés

✓ Permettre au salarié de travailler dans de bonnes conditions :



- Ranger et nettoyer le poste de travail

✓ Réduire au maximum les postures contraignantes



- ✗ Insérer des palettes entre les charges pour les déplacer avec un gerbeur,
- ✗ Positionner au poste de travail des palettes pas trop hautes, à hauteur d'homme.

2 - ACTIONS TECHNIQUES



- ✗ Pour approvisionner les lignes, il est possible de mécaniser le retournement de bacs : plusieurs solutions avec le gerbeur et le retourneur.



✓ Réduire au maximum les manutentions manuelles

✖ Réduire le port de charges :

Utiliser des aides mécaniques telles :

- les diables / chariots à caisses : ils doivent être bien équilibrés, rouler aisément.
- les transpalettes électriques,
- les gerbeurs qui permettent aussi l'adaptation en hauteur de la charge

ATTENTION :

Un essai de matériel avec les ouvriers de la marée est préférable avant achat

Utilisation
d'un
chariot
élevateur



Utilisation d'un transpalette électrique



Utilisation de chariots



✓ Réduire au maximum les postures contraignantes

- ✗ Réduire les postures contraignantes en inclinant les bacs ou en permettant la rotation des palettes afin de ne plus se pencher.



- ✗ Permettre la mise à niveau des caisses pour éviter de se baisser à mesure que la pile diminue.



▲ Gerbeur à mise à niveau automatique

Exemple dans les activités de salage :



▲
▲ Pour réduire les gestes en force et répétitifs, équipement d'un saumureur et d'un basculeur mécanisés pour le salage et dessalage du poisson

Les conseils de prévention

- ✗ Les opérateurs doivent pouvoir travailler sur une table à bonne hauteur pour éviter les flexions du dos ou les bras surélevés : soit par des tables réglables en hauteur, soit par des estrades adaptables...



- ◀ Estrade individuelle réglable en hauteur :
 - confort de coupe
 - isolation/froid du sol



- ✗ Éviter les plans de travail trop profond pour limiter les flexions du dos ou les hyperextensions des bras du fileteur (moins de 50cm).



- ✗ Permettre l'utilisation d'un repose-fesses pour les activités les plus statiques.



- ✗ Utiliser un outil adapté (long manche) pour sortir la glace et éviter de se pencher en avant.



✓ Réduire les efforts physiques liés à l'utilisation de la glace

- ✘ Favoriser la fluidité des paillettes
 - éviter la formation de blocs de glace suite à décongélation/recongélation de la glace
 - production locale
 - silo à glace réfrigéré
 - maintenance régulière
 - programmation optimale
 - utilisation de glace du jour
 - favoriser le remplissage automatisé
 - buse extractive
 - distribution automatisée
 - Faciliter le transport de la glace quand elle n'est pas distribuée automatiquement :
 - mettre une pelle à long manche pour atteindre le fond du bac.
 - incliner le bac pour faciliter la prise de la glace au fond du bac.



▲
Buse extractive au-dessus du bac



▲
Déversement direct des paillettes

✓ Réduire les efforts liés à l'activité de filetage :
OPTIMISER LE POUVOIR DE COUPE / AIGUISER LES COUTEAUX

- ✗ Mettre à disposition plusieurs moyens d'aiguisage, affûtage compte-tenu de la variabilité des compétences des fileteurs. Former régulièrement le personnel aux nouvelles techniques.



▲
Aiguiseur manuel



▲
Meule traditionnelle



▲
Entretien des couteaux en s'équipant de matériel perfectionné quand la place le permet.



▲
Machines à meules guidées et affûteuse semi automatique

- ✓ Améliorer les ambiances physiques de travail :
ÉCLAIRAGE ET BRUIT

Eclairage

- ✗ Favoriser l'éclairage naturel

Eclairage recommandé : **500 lux**



▲
Baie vitrée



▲
Puit de lumière

- ✗ Possibilité d'un éclairage sous le plan de travail pour faciliter le désarrêtage.



Bruit

Le bruit est une variable qui doit être intégrée lors de l'acquisition d'une nouvelle machine, sinon il faut isoler ou cartériser toute machine bruyante.

- ✓ Améliorer les ambiances physiques de travail :
RÉDUIRE LE FROID / L'HUMIDITÉ

- ✗ Certains systèmes de ventilation permettent de contrôler à la fois la température mais aussi le taux d'humidité.

A éviter



A éviter



A éviter



A recommander



✓ Protéger le corps

- ✗ Le port de gants permet de réduire l'inconfort thermique. Des essais sont à réaliser pour trouver les gants qui ne gênent pas la dextérité et qui ne réduisent pas la force du geste. Le système de maintien du gant par araignée permet de faciliter l'activité fine avec des gants.

Gant anti-coupure



▲
Gant anti-coupure

▲
Araignée



▲
Des manches, protection anti-humidité

Des vêtements chauds : veste, cagoule, pantalon.



Des bottes chaudes et anti-dérapantes.



Les conseils de prévention



▲
Le séchage des équipements de travail réduit l'exposition au froid.



▲
Les bottes et le caillebotis permettent de réduire les échanges thermiques par conduction.

- ✗ Boissons chaudes lors de chaque pause
 - de type potage
 - apport régulier de calorie souhaitable (toutes les 4 h à température < 10°)
- ✗ Lavabos à disposition dans l'atelier (eau à 30°)

✓ Maintenir une bonne ambiance de travail

- ✗ L'insatisfaction au regard d'un travail monotone, la tension engendrée par les délais, le manque de reconnaissance, le vécu des relations sociales dégradées ou de l'insécurité de l'emploi augmentent le stress.



▲
Favoriser le travail en collectif, et en vis-à-vis pour favoriser les échanges.



▲
Favoriser l'entraide.

3 - LA FORMATION

Devant les exigences inhérentes à la profession, il faut **adapter les savoirs** pour les rendre compatibles avec les objectifs de productivité, de qualité et de santé au travail.

LA CIBLE

★ L'employeur et l'encadrement :

La préoccupation de prévention doit être présente de façon soutenue dans la stratégie et la gestion quotidienne de l'entreprise. Cela suppose que des acteurs identifiés et stables soient porteurs de la prévention et qu'ils soient formés en conséquence :

à savoir :

- Optimiser les espaces de travail et l'organisation du travail :
 - Créer un collectif souple à travers les relations tissées.
 - Trouver un compromis pour éviter le chacun pour soi.
- Les risques et les moyens de prévention des TMS
- Maîtriser les principes de management et de politique ressources humaines

★ Les salariés :

Le salarié doit devenir son propre acteur de prévention :

- Education sanitaire : gestion de son capital santé en rapport avec une hygiène de vie optimale pour exercer des métiers à exigences physiques (CFPM et Service de Santé au Travail).
- Formation initiale : sensibilisation à l'économie gestuelle.
- Mise à jour des connaissances et apprentissage aux nouvelles techniques (affutage, aiguisage).
- Prévention des TMS par la pratique du logiciel d'autoformation de la marée.



Les conseils de prévention

LA PRÉVENTION DES
TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES
DANS LES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE HALIEUTIQUE





Conclusion

La complexité des TMS et leur incidence croissante nécessite une démarche collective ambitieuse, et un partenariat entre employeurs et acteurs de prévention des risques professionnels.

Connaître et évaluer les risques (gestes, postures, répétitivité, ambiance de travail...) constitue la première étape pour mettre en place des actions de prévention.

Organisation du travail, formation et amélioration du matériel sont autant de leviers à actionner pour réduire les TMS.

“ Il n'est de richesse
que d'homme ”
Jean Bodin

“ Cette richesse s'entretient
au quotidien
pour un avenir durable. ”
M. GALL,
Directeur de site, Capitaine Houat

VOS INTERLOCUTEURS

VOS INTERLOCUTEURS

- **ASTIL62 - Service de santé au travail de Boulogne/mer**

Docteur CRUNELLE et Docteur BABILLOTTE

Médecins du travail référent

Centre Directionnel

56 rue Ferdinand Buisson

62205 Boulogne sur Mer Cedex

Tél 03.21.87.79.04

- **CRAM - Caisse Régionale d'Assurance Maladie Nord - Pas de Calais / Picardie**

Bruno HERMETZ, Ingénieur de prévention

Tél. : 03 21 99 99 75 - mail : bruno.hermetz@cram-nordpicardie.fr

Mathieu GOUTEYRON, Ingénieur de prévention

Tél. : 03 21 46 59 77 - mail : mathieu.gouteyron@cram-nordpicardie.fr

- **SISE - Société d'Ingénierie Sociale d'Entreprises**

Intervenant en Prévention des Risques Professionnels

Sylviane POTIER, Chargée de projets - Ergonome

430 bd du Parc BP 94

62930 Coquelles Cedex

Tél 03.21.85.51.76

ACTIONS DE FORMATION

▪ CFPM - Centre de Formation Produits de la Mer

Vincent COATANEA, Directeur

David THIERS, Adjoint de Direction

Centre de formation Produits de la Mer M. Baey

AFPIP – 8/10 rue de Verdun

62200 Boulogne sur Mer

Tél.: 03.21.99.20.57

INFORMATIONS AUX MAREYEURS

▪ SYNDICAT GÉNÉRAL DES MAREYEURS

M. Aymeric CHRZAN Secrétaire Général

22 terrasse bâtiment 1

rue Huret Lagache BP443

62206 Boulogne sur Mer Cedex

Tél. : 03.21.30.39.37

▪ AQUIMER

16, rue du Commandant Charcot

62200 Boulogne sur Mer

Tél. : 03.21.10.78.98 / Fax : 03.21.30.33.22

VOS RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

SITES INTERNET

- INRS
www.inrs.fr
- SYNDICAT GÉNÉRAL
DES MAREYEURS
www.mareyage-boulonnais.com
- AQUIMER
www.poleaquimer.com
- ARACT
www.aract.fr
- CRAM
www.cramnordpicardie.fr
- ISTNF
www.istnf.fr

SUPPORT DE FORMATION

- Logiciel d'autoformation
réalisé par les mareyeurs
de Boulogne avec le
concours de la médecine
du travail, du syndicat
général des mareyeurs et
du SISE.



DOCUMENTS

- INRS
 - ED965 / 2005 :
L'activité de mareyage aides au repérage des risques professionnels
 - Une approche ergonomique globale du travail dans les magasins de marée - Etudes et enquêtes de médecins du travail - DMT 28. 1986
 - Les Troubles Musculosquelettiques du membre supérieur (TMS-MS)
Guide pour les préventeurs INRS ED 957
- CRAM Nord - Pas de Calais/Picardie
 - La santé au travail dans le Nord Pas de Calais
Atlas régional 2009 / CRAM Nord Pas de Calais Picardie



REMERCIEMENTS AUX PERSONNES AYANT PARTICIPE À LA CONCEPTION DE CE GUIDE

- ★ Dr Anita BABILLOTTE, Médecin du travail, ASTIL 62
- ★ Christine CASAUX, Directrice, Regal Marée
- ★ Aymerick CHRZAN, Secrétaire général, Syndicat Général des Mareyeurs
- ★ Vincent COATANEA, Directeur, Centre de Formation des Produits de la Mer (CFPMB)
- ★ Mathilde COQUELLE, Chargée de mission, Aquimer
- ★ Pierre CORRUE, Directeur, Corrue et Desseille
- ★ Dr Stéphane CRUNELLE, Médecin du travail, ASTIL 62
- ★ Murielle DAMIENS, Coordinatrice GRSP
- ★ Loïc FILLIATREAU, Ergonome SISE
- ★ Philippe GALL, Directeur de site, Capitaine Houat
- ★ Henri HELLIN, Directeur, Viviers Marins
- ★ Bruno HERMETZ, Ingénieur conseil CRAM
- ★ Véronique LAYEZ, Contrôleuse du travail DDTEFP
- ★ Anne MUNCHEMBLED, Chargée de mission ARACT
- ★ Gérard NOURY, Directeur, Frais Embal
- ★ Sylviane POTIER, Chargée de projet - Ergonome, SISE
- ★ Marc SALMON, Directeur, Whitelink
- ★ David THIERS, Adjoint de direction, CFPM

